

ver quelque ordre, & pour répondre à cette question avec une clarté convenable, nous proposerons 1°. quelques règles générales, & nous indiquerons quelles qualités les herbes artificielles, soit étrangères, soit de notre pays, doivent avoir pour être utiles. Nous examinerons en second lieu les espèces d'herbes artificielles qui nous sont connues, relativement à ces règles générales; & nous en concluons quelles de ces herbes conviennent le mieux à notre pays. Nous ferons aussi mention de quelques herbes, dont on n'a pas encore fait usage, mais que nous croyons très-utiles. Nous parlerons enfin de la manière la plus avantageuse de les établir & de les conserver.

Examinons en premier lieu les qualités des différentes herbes artificielles, & les règles générales selon lesquelles le cultivateur doit en diriger l'épreuve, pour connoître si, & à quel point elles peuvent lui être utiles.

La première qualité d'une bonne herbe est sans doute d'être succulente, saine & d'un goût agréable. Nous aurions pû passer cette qualité sous silence, ne croyant pas qu'elle eut besoin de preuve. Nous ne l'avons indiquée que pour n'en omettre aucune.

Seconde qualité. Il faut qu'une espèce d'herbe artificielle convienne au climat, sans quoi elle ne sauroit prospérer. Nous n'entendons pas seulement ici par climat, tel degré de latitude, sous lequel cette herbe croît naturellement; puisqu'il se peut qu'un pays situé plus au Nord qu'un autre, jouit cependant d'un climat plus doux, comme le prouve l'expérience. On concludroit mal en disant, telle plante croît naturellement sous tel degré de latitude, & y prospère; donc elle